

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 5 avril 2013 fixant la composition de la commission constituée pour le recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2^e classe du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Île-de-France – session 2013

NOR : INTA1308414A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation du pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2008 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2012 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer;

Vu l'avis publié au *Journal officiel* du 28 décembre 2012 relatif à l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2013 en région Île-de-France;

Sur la proposition du secrétaire général du ministère de l'intérieur,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Bernard ZAHRA, expert de haut niveau auprès du directeur des ressources humaines du secrétariat général du ministère de l'intérieur, est nommé président de la commission de sélection du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2^e classe du ministère de l'intérieur organisé au titre de l'année 2013.

Article 2

Sont désignés en qualité de vice-présidents de la commission de sélection :

- Mme Laurène FRANCOIS, attachée principale, greffier en chef adjoint, responsable du service de l'enregistrement et du bureau d'aide juridictionnelle, tribunal administratif de Paris;
- M. Lionel FROT, greffier en chef, directeur adjoint du secrétariat, du parquet du tribunal de grande instance de Paris;
- Mme Manuella IOUSSOUFF, attachée d'administration, chef du bureau de la mobilité et des parcours professionnels, préfecture de l'Essonne;
- M. Jean-Christophe PICQUET, attaché principal, responsable de la mission projets professionnels, sous direction des personnels, direction des ressources humaines du secrétariat général du ministère de l'intérieur.

Sont désignés en qualité de membres de la commission de sélection :

- Mme Martine ABECASSIS, attachée principale, documentaliste, cour administrative d'appel de Versailles;
- M. Nicolas DEMONT, capitaine de police, adjoint au chef de la mission de l'égalité des chances, direction des ressources et des compétences de la police nationale;
- Mme Aude FROMENT, inspecteur principal, chef de la division protection économique des consommateurs, direction départementale de la protection des populations de la Seine-et-Marne;
- Mme Marie-France LAVAUD, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de pôle filière administrative, sous-direction du recrutement et de la formation;
- M. Loïc L'HOTELIER, inspecteur de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes, direction départementale de la protection des populations de la Seine-et-Marne;
- M. Jérôme LORMEAU, attaché d'administration, chef de la section politique du logement, direction des ressources et des compétences de la police nationale;

- M. Dominique MOURCIN, attaché d'administration, conseiller mobilité carrière, préfecture de la Seine-Saint-Denis;
- Mme Gwenaëlle TRUILLET, secrétaire administrative, adjointe au chef du bureau des étrangers, responsable de la section asile, préfecture de Seine-et-Marne;
- M. Christophe VINCENT, attaché d'administration, chef de la section commandement du 2^e régiment d'infanterie de la garde républicaine;
- Mme Régine VITRY, attachée d'administration, adjointe au greffier en chef, tribunal administratif de Montreuil.

Article 3

En cas d'empêchement du président, la présidence des travaux de la commission de sélection sera assurée par M. Jean-Christophe PICQUET, vice-président.

Article 4

Le secrétaire général du ministère de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 avril 2013.

Pour le ministre et par délégation :
*L'adjoint au sous-directeur
du recrutement et de la formation,
chef du bureau des formations,*
Y. DE ROQUEFEUIL